



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 25 septembre 2023

Réunion restreinte électronique du 25 septembre 2023

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

1. Rencontre non jouée

Rencontre N° 26060309 du 16/09/2023 – U18 Régional 1 Féminine– Groupe B - GF Centre Haut Rhin – St Louis Neuweg Fc

La commission,

Prend note des circonstances ayant entraîné le non-déroulement de la rencontre GF Centre Haut Rhin – St Louis Neuweg en date du 16/09/23.

Rappel les directives de la FFF et le principe de neutralité sur les terrains de football à tous les niveaux de compétitions, confirmé par une décision du Conseil d'Etat en date du 29 juin 2023.

Note qu'une joueuse de l'équipe de St Louis Neuweg suite au contrôle des équipements et à la demande de l'arbitre a refusé de retirer un signe prohibé ou une tenue interdite. Que l'entraîneur et les joueuses de St Louis Neuweg ont refusé de jouer la rencontre. Que le match n'a dès lors pas pu débuter conformément à l'article 159 des Règlements Généraux de la FFF.

En conséquence, décide du forfait de l'équipe de St Louis Neuweg et d'une amende de 150.00 € + les frais de l'officiel est mise à la charge de ST Louis Neuweg, conformément aux dispositions du Statut Financier de la LGEF.

Rappel à l'ordre les dirigeants du club de St Louis Neuweg sur le respect de la réglementation relative à la tenue des joueuses.

2. Homologation

La Commission Régionale des Compétitions homologue, hors procédure en cours, l'ensemble des rencontres comptant pour les différents tours de coupes qui se sont joués le weekend du 16 et 17 septembre :

- 3^{ème} tour Coupe de France
- 2^{ème} tour Coupe Gambardella
- 2^{ème} Coupe de France Féminines
- 1^{er} tour Coupe du Grand Est

– Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN